

Numéro de la délibération	Intitulé	Statut
72-24	Vente de terrain ZA des Grands Prés à La Loupe	Adoptée
73-24	Convention de desserte en eau potable pour la ZA des Grands Prés	Adoptée
74-24	Dossiers Perche Ambition	Adoptée
75-24	Avenant au bail de La Taverne	Adoptée
76-24	Avenant bureau d'étude PLU i Citadia	Adoptée
77-24	Guichet unique « Logement »	Adoptée
78-24	Avenant Entreprise IRH pour transfert compétence eau et assainissement	Adoptée
79-24	Interconnexion réseau d'eau potable tranche 2 : constitution de servitude	Adoptée
80-24	Interconnexion réseau d'eau potable tranche 2 : convention d'indemnisation	Adoptée
81-24	Ligne de trésorerie	Adoptée
82-24	Nouveau gymnase : attribution marché de maîtrise d'oeuvre	Adoptée
83-24	Tarifs Produits Terres de Perche	Adoptée
84-24	Désignation de représentants dans les instances	Adoptée
85-24	Groupement de commandes de contrats de photocopieurs	Adoptée

Le Président  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°72-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : ZA des Grands Prés : Vente de terrain

L'entreprise Meunier (activité de restauration de palettes) souhaite acquérir un terrain sur la Zone d'activités des Grands Prés. Cette parcelle, voisine de l'entreprise est actuellement louée à la SNCF pour le chantier de rénovation de la ligne Chartres/Le Mans.

Cette parcelle a été aménagée par la SNCF en plateforme composée de mâchefer et de calcaire. Cet équipement restera en place.

La parcelle n'est pas viabilisée mais les réseaux sont en attente à la limite de la voirie.

La surface demandée par l'acquéreur est de 6 500 m<sup>2</sup> (la surface précise sera déterminée par un relevé de géomètre à la charge de l'acquéreur). Une bande de 10m de large sera conservée en limite de parcelle pour le passage de la future piste cyclable.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente de ce terrain à 12€ HT/m<sup>2</sup> et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à cette cession en faveur de l'entreprise Meunier ou toute autre entité s'y substituant.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-72-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

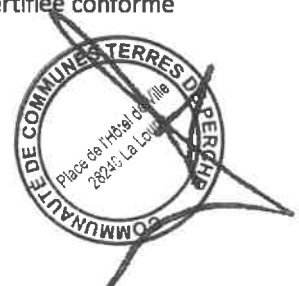
Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°73-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : ZA des Grands Prés : Convention pour la desserte en eau potable

Le projet d'aménagement de la ZA des Grands Prés nécessite un renforcement du réseau existant afin d'assurer cette desserte en eau potable.

Le réseau actuel le long de la RD25 dimensionné en diamètre de 50 mm ne répond pas aux exigences de desserte de la ZA (nouveaux clients, desserte incendie). Il est en effet nécessaire de modifier le dimensionnement de cette desserte en diamètre de 160 mm.

Une opportunité se présente dans la mesure où la Ville de La Loupe, dans le cadre de son programme de réfection de canalisations d'eau potable fuyardes, entreprend le remplacement de cette canalisation.

Il est donc proposé que la CdC participe financièrement à la réfection de cette canalisation pour un montant correspondant au surdimensionnement de 50 à 160 mm de la canalisation correspondante sur le linéaire concerné (450 ml), ainsi qu'à la pièce de fontainerie nécessaire au raccordement de la ZA.

En l'occurrence, ce montant s'élève à :

- Surdimensionnement : 450 ml x (21,61 €) = 9 724,50 € HT
- Raccordement : 1 521,53 € HT
- **Total : 11 246,03 € HT**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le financement par la CdC de ces travaux dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec la Ville de La Loupe.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-73-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024  
Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°74-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Dossiers Perche Ambition

##### **Eloïse RIVIERE – Elo's coffee – Travaux d'aménagement – La Loupe**

Projet : Travaux d'électricité et ouverture de fenêtres

Investissement global : 13 505 €

Investissement éligible : 13 505 €

Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : Le dossier avait été reporté en attente de sécurité sur l'activité de Mme Rivère.

##### **Thibault DUMAS MILNE EDWARDS – Ostéopathe – Création d'un cabinet – Thiron Gardais**

Projet : Achat de local

Investissement global : 90 000 €

Investissement éligible : 40 000 €

Subvention proposée : 5 000 €

Avis du comité de pilotage : Avis favorable

**Bruno MARCHAND – Couverture, construction bois – Belhomert Guéhouville**

Projet : Achat d'un véhicule utilitaire

Investissement global : 34 900 €

Investissement éligible : 34 900 €

Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : Favorable

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de ces subventions.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-74-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°75-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LÉGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoît GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Avenant Bail de location La taverne

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, le Conseil communautaire avait délibéré pour louer la taverne à Mme Lefébure pour un espace de coworking.

Un loyer évolutif a été mis en place :

- 300 € HT pendant les 6 premiers mois
- 400 € HT après 6 mois
- 500 € HT au bout d'un an.

Les charges mensuelles ont été évaluées à 150 € HT, elles pourront être ajustées en fonction des consommations.

Aujourd'hui, la locataire demande aux élus de la CDC de prolonger la période d'essai correspondant à un loyer mensuel de 300 € HT.

***Le Conseil communautaire, après en voir délibéré, autorise le Président à faire un avenant au bail de Mme Lefébure pour maintenir un loyer mensuel de 300 € HT du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'à la fin du bail (décembre 2025).***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-75-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°76-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : PLUI : Avenant Citadia

La CDC a signé un marché avec la société CITADIA pour la réalisation du PLUI et avec la société Aire Publique son sous-traitant pour la partie communication.

Suite à son absorption par la société CITADIA, la société AIRE PUBLIQUE, membre du groupement conjoint composé des sociétés CITADIA / AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché relatif à la Conception de deux plans locaux d'urbanisme intercommunaux a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code la commande publique (CCP), un avenant doit être passé afin de formaliser la cession de la part du marché exécuté par la société AIRE PUBLIQUE au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à 3 985,00€ HT.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant au marché PLUI passé avec la société CITADIA et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-76-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°77-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Guichet unique « Logement »

La question du logement et de la rénovation de l'habitat revêt un enjeu majeur dans notre territoire. Là où les possibilités de construction de maisons neuves se feront de plus en plus rares, les problématiques de rénovation du parc existant (réduction de la vacance importante dans les petits bourgs, performances énergétiques, adaptation des logements au vieillissement de la population...) sont fortes.

Les règles de déploiement et de financement de l'accompagnement des ménages dans leurs démarches de rénovation de l'habitat évolueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le déploiement homogène et uniforme sur l'ensemble du Service Public de Rénovation de l'Habitat dans les territoires ne se fera qu'à travers des conventions passées entre les intercommunalités et l'Etat « PIG – Pacte territorial France Rénov' » avec la création d'Espaces Conseil France Rénov' (ECFR') : une porte d'entrée unique pour les ménages.

La CdC va hériter de la maîtrise d'ouvrage / gestion de ce guichet unique « ECFR' » dont le financement sera assuré par l'ANAH à 50 %, d'autres financeurs éventuels (Région, Territoire d'Energie...), et un financement intercommunal.

Malgré la nouvelle sollicitation financière demandée par l'Etat à la CdC pour le fonctionnement de ce futur service dont le montant reste à déterminer, plusieurs éléments conduisent à penser que la CdC doit se positionner dans cette thématique :

- l'évolution du contexte réglementaire présenté ci-dessus au 01/01/25 : les services dont nous disposerons s'arrêteront début 2025 sans la mise en place d'un nouveau système,
- les besoins réels de rénovation de notre parc de logement,
- la difficulté du sujet pour les ménages et leur besoin d'accompagnement : maquis technique et financier très complexe : savoir si les travaux sont vraiment éligibles aux aides, montage des dossiers de demande, avance des fonds...
- l'existence d'enveloppes financières disponibles non négligeables pour la rénovation de l'habitat.



**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- 1. de se prononcer en faveur du principe de conventionnement avec l'Etat pour définir les conditions d'un service ECFR adapté à notre territoire,**
- 2. d'autoriser le Président à étudier différentes formules pour la mise en œuvre de ce service ECFR' (contacts des prestataires identifiés : SOLIHA..., études de solutions de mutualisation à l'échelle du PETR...),**
- 3. de constituer un groupe « projet » d'élus motivés sur ces questions de rénovation de l'habitat et de réduction de la vacance dans les bourgs.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-77-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°78-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Avenant au marché « schéma patrimonial et étude transfert de compétence »

Lors de sa séance du 9 avril 2024, le Conseil avait approuvé l'attribution du marché de réalisation d'un schéma directeur intercommunal d'eau potable et d'une étude de transfert de la compétence eau potable à l'entreprise IRH pour un montant de :

- Schéma : 497 520 € (schéma)
- Etude de transfert « eau potable » : 44 632,50 € HT
- Total : 542 152,50 € HT.
  
- *Tranche optionnelle : 17 455 € HT (accompagnement dans la mise en œuvre du transfert de compétence « eau »)*

Au regard des premiers échanges techniques avec le prestataire et à la suite des premiers ateliers de travail menés avec les élus sur les questions du transfert de compétence « eau potable » et « assainissement », il apparaît que la conduite des études et travaux relatifs au transfert de la compétence « assainissement » pourrait utilement être réalisée dans le cadre du même calendrier.

L'entreprise IRH a donc été sollicitée pour la passation d'un avenant correspondant à la réalisation des études de transfert de la compétence « assainissement ». Elle porte sur 14 communes (8 sur le périmètre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 6 sur le périmètre de l'Agence de l'Eau Seine Normandie).

Après négociation et analyse par la Commission d'Appel d'offres lors de sa séance du 03/07/24, il est proposé :

- un avenant en plus-value de **18 577,50 € HT** pour la réalisation de cette prestation d'étude « transfert de la compétence assainissement »

- une seconde tranche optionnelle : **10 970 € HT** (accompagnement dans la mise en œuvre du transfert de compétence « assainissement »)
- de valider la première tranche optionnelle mentionnée plus haut (**17 455 € HT**)

Ces deux tranches optionnelles pourront être affermies ou non selon les besoins et plans de charge identifiés dans les mois qui précéderont le transfert effectif du 01/01/2026.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver cet avenant en plus-value de 18 577,50 € HT**
- **De retenir les 2 tranches optionnelles pour l'accompagnement au transfert : 17 455 € HT + 10 970 € HT = 28 425 € HT**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-78-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Publication : 26/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°79-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Tranche 2 d'interconnexion d'eau potable : convention de servitude

La réalisation des travaux d'interconnexion d'eau potable entre Marolles les Buis et St Victor de Buthon comprend l'implantation d'une canalisation dans une parcelle agricole (prairie enherbée) située à Marolles les Buis.

Cette traversée implique d'une part la constitution d'une servitude et d'autre part la passation d'une convention avec l'exploitant de la parcelle pour fixer le montant d'une indemnisation financière relative aux dommages subis à l'occasion des travaux.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la constitution d'une servitude pour la traversée de canalisation d'eau potable auprès d'un office notarial dans les conditions suivantes :*

- Parcelle cadastrée ZD 1 à Marolles les Buis
- Longueur de canalisation : 150 ml
- Diamètre : 125 mm en fonte
- Profondeur : 1,2 m soit une génératrice supérieure autour de 80 cm
- Pas d'émergence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-79-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°80-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Tranche 2 d'interconnexion d'eau potable : convention d'indemnisation :

Le préjudice subi par l'exploitant agricole EARL DEBRAY & Co a été évalué de la manière suivante.

- Les cultures à indemniser correspondent à une « Surfaces toujours en herbe » dont l'indemnité s'élève à 1 080 € / ha (barème Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir).
- Les dommages aux sols réalisés par une tranchée avec tri de terre pour des prairies permanentes nécessitent l'application d'un facteur 3 (nombre de récoltes indemnisées).
- La surface impactée par les travaux est de 2 000 m<sup>2</sup>
- **L'indemnité est ainsi fixée à :  $1\ 080 \times 0,2 \times 3 = 648$  €.**

L'exploitant a formalisé par écrit son accord de principe sur cette condition d'indemnisation.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention d'indemnisation telle que présentée ci-dessus et d'autoriser le Président signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-80-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

#### DELIBERATION N°81-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoît GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Ligne de trésorerie

Comme cela avait été présenté dans le cadre des orientations budgétaires 2024, la mise en œuvre d'un programme d'investissement important à compter de 2024, et notamment dans un premier temps sur deux tranches d'interconnexion d'eau potable pour 2,8 millions d'euros, implique des besoins ponctuels de trésorerie dans l'attente de la réception des subventions.

L'évaluation des besoins de trésorerie au cours de l'année ne dépasse pas ponctuellement la somme de 1 000 000 €.

#### ***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel selon les conditions suivantes :***

Type taux de référence : EURIBOR3 Mois

Taux de référence (01/07/24) : 3,709%

Marge : 0,55%

Taux global : 4,26%

Commission de réservation : 1 000 €

Délai débloqué : jour J avant 14h

Commission non utilisation : 0,07%

#### ***Le Conseil autorise le Président à signer tout acte à la réalisation de ce contrat***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-81-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

Publication : 15/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°82-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Construction d'un gymnase : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Lors de sa séance du 28 mai 2024, le Conseil a décidé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase à La Loupe. Une consultation a ainsi été lancée, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 800 000 € HT.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la commission MAPA du 3 juillet 2024 en choisissant l'Agence Diagonal pour la tranche ferme et l'option n°1 étude de faisabilité géothermique pour un montant total de 160 240 € HT décomposé de la manière suivante :*

- Marché de maîtrise d'œuvre - Tranche ferme : 152 140 € HT (8.45% d'honoraires d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 1 800 000 € HT)
- Option n°1 - Etude de faisabilité géothermique : 8 100 € HT

Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

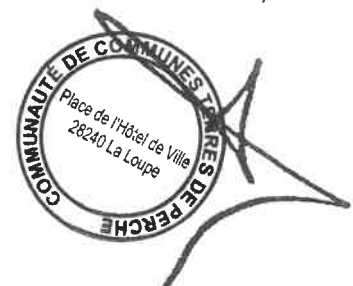
028-200070167-20240709-82-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°83-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Tarifs Produits Terres de Perche

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ajout des tarifs suivants à la Régie des Produits Terres de Perche :

- Livre « La Loupe se souvient » : 12 €
- Livre « Le Perche – Entre balades et cités historiques - 30 BALADES » : 13€
- EcoCup des Caves de l'Histoire : 2 € en vente / 1 € en caution.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'application de ces tarifs.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-83-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD





COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 34  
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°85-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Eliph, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martial LECOMTE

#### Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUDEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN  
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M René ROUSSELLE  
M Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD

#### OBJET : Groupement de commandes photocopieurs

Les contrats de location / maintenance des copieurs de la Communauté de communes arrivent à terme en octobre 2024. Trois copieurs sont concernés dans les sites suivants : Parc aquatique, EFS de Thiron-Gardais et de La Loupe.

Une opportunité de groupement de commande se présente avec la Ville de La Loupe qui doit également renouveler les contrats de location / maintenance de 4 copieurs.

Les autres communes de la CdC, interrogées dans le cadre de ce groupement de commande, n'ont pas manifesté de besoin immédiat dans un calendrier proche.

Il est proposé que le groupement de commande soit constitué avec la Ville de La Loupe dans les conditions suivantes :

- Coordonnateur (rédaction et diffusion des pièces marché) : Ville de La Loupe
- Commission MAPA : celle du coordonnateur
- Décision d'attribution et exécution des marchés : chacun des membres (contrats autonomes).

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la constitution de ce groupement de commande et d'autoriser le Président à en signer la convention constitutive et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20240709-85-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD

